

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 9 mai 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 2, 3 et 4 mai 2018**

**2018 DDCT 72** Subventions (63.100 euros) à 9 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le portage des Fonds de Participation des Habitants (FPH).

**Mme Colombe BROSSEL, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le contrat de Ville 2015-2020, voté le 16 mars 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 17 avril 2018, par lequel Madame la Maire soumet à son approbation l'attribution de subventions à 9 associations ;

Vu l'avis du Conseil du 10<sup>ème</sup> arrondissement en date du 16 avril 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 11<sup>ème</sup> arrondissement en date du 12 avril 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 13<sup>ème</sup> arrondissement en date du 16 avril 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 14<sup>ème</sup> arrondissement en date du 12 avril 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 17<sup>ème</sup> arrondissement en date du 16 avril 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>ème</sup> arrondissement en date du 16 avril 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 19<sup>ème</sup> arrondissement en date du 12 avril 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 20<sup>ème</sup> arrondissement en date du 12 avril 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL au nom de la 3ème Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.200 € est accordée à l'association ARCHIPELIA (18047) pour son action « Fonds de Participation des Habitants – 20<sup>ème</sup> arrondissement - Belleville» (2018\_01068).

Article 2 : Une subvention de 8.500 € est accordée à l'association RUNGIS BRILLAT PEUPLIERS - ARBP – (6381) pour son action « Fonds de Participation des Habitants – 13<sup>ème</sup> arrondissement» (2018\_01041).

Article 3 : Une subvention de 8.000 € est accordée à l'association CENTRE EPINETTES FAMILLE INSERTION ACCUEIL - CEFIA (3001) pour son action « Fonds de Participation des Habitants – 17<sup>ème</sup> arrondissement» (2018\_02080).

Article 4 : Une subvention de 5.100 € est accordée à l'association LE PICOULET – MISSION POPULAIRE XIème (8561) pour son action « Fonds de Participation des Habitants – 11<sup>ème</sup> arrondissement » (2018\_00962). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 5 : Une subvention de 6.000 € est accordée à l'association LEO LAGRANGE NORD IDF (185552) pour son action « Fonds de Participation des Habitants – 14<sup>ème</sup> arrondissement » (2018\_01538).

Article 6 : Une subvention de 5.800 € est accordée à l'association LES EQUIPES D'AMITIE (20846) pour son action « Fonds de participation des Habitants – 10<sup>ème</sup> arrondissement» (2018\_06982).

Article 7 : Une subvention d'un montant global de 18.900 € est accordée à l'association PROJETS-19 (11085) pour son action « Fonds de Participation des habitants - 18<sup>ème</sup> arrondissement Porte Montmartre – (6300€/ 2018\_01598) et pour son action « Fonds de participation des Habitants 19<sup>ème</sup>» (12.600 € / 2018\_001597). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 8 : Une subvention de 5.000 € est accordée à l'association SALLE SAINT BRUNO (12109) pour son action « Fonds de Participation des Habitants – 18<sup>ème</sup> arrondissement La Chapelle - Porte d'Aubervilliers» (2018\_01001) Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 9 : Une subvention de 2.600 € est accordée à l'association SOLEIL BLAISE (11445) pour son action « Fonds de Participation des Habitants – 20<sup>ème</sup> arrondissement Portes de Paris » (2018\_06908).

Article 10 : Les dépenses correspondantes, soit 63.100 € au total, seront imputées sur les crédits de la Direction de la Démocratie des Citoyens et des Territoires, chapitre 65, fonction 5, destination 5200001,

nature 6574, ligne VF 15001 « Provisions pour les associations œuvrant pour le développement des quartiers », budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**